

La mémoire est l'avenir du passé

le Dossier

Enquête Op@le : les résultats

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener, 75420 Champs-sur-Marne - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 € - Siège social : 7, promenade de la Sablon, 75013 PARIS - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jelliano - Conception : Insign 2022 - Merci à Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste - IADE, Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**

Vie syndicale

- 4 En avant avec la section
A&I UNSA Réunion

Fonction publique

- 5 L'État doit redonner confiance
à ses agent-es
6 La prévoyance

Services

- 8 Le développement de l'IA
dans les fonctions administratives

EPLÉ

- 10 La dématérialisation,
une simplification des procédures ?

la Fiche Pratique

- 12 La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

la QVCT

- 13 L'absentéisme, un enjeu partagé

Services

- 14 Handicap, A&I UNSA ne lâche rien...

le Dossier

- 15 Enquête Opele : les résultats
18 Communiqué de Presse du 1er juillet 2024
de l'Intersyndicale Opele

Universités

- 19 Acte II de l'autonomie universitaire :
vers une auto-anomie de collectivité
locale sans territoire ?

CROUS

- 20 Restauration universitaire et loi Lévi

Jeunesse et Sports

- 21 Obtenir l'équité pour toutes et tous
dans tout le pôle éducatif et sportif

Contractuel·les

- 22 Contractuel·les : ce qu'il vous faut savoir

Retraitées et Retraités

- 23 La « Semaine Bleue » : 365 jours pour agir
et 7 jours pour le dire !

Hors-de-France

- 24 Une lucarne de tir pour intégrer l'AEFE :
le mouvement complémentaire

Société

- 25 Jeux Paralympiques Paris 2024,
un accélérateur pour la société

INSPIRATION[S]

- 26 Patrimoines...

les Contacts

- 29 BN, SA et TA

Tout passe... tout lasse ?

Pour un syndicat, maintenir l'équilibre entre le refus d'une approche partisane de la politique et le refus d'un apolitisme qui serait une forme d'amoralisme citoyen est redoutable.

Peut-être certaines et certains d'entre-vous estiment que nous y avons réussi, d'autres non.

Notre propos à l'aube du second tour des législatives était cependant clair : ni moralisme ni amoralisme, mais engagement, tout simplement, engagement conforme aux valeurs de l'UNSA.

Engagement, car le syndicalisme, le notre en tout cas, n'est pas le produit de n'importe quelle histoire. Il est le fruit d'une longue émancipation qui du sujet d'hier fait le citoyen d'aujourd'hui.

Or, s'il est un sujet politique, c'est bien celui de l'exercice de la citoyenneté. Rien n'est plus grave que la perte du sens de l'engagement citoyen, que sa banalisation, que sa dissolution dans une passivité coupable.

De ce point de vue, les élections législatives ont été un sursaut, la manifestation que ça ne pouvait plus continuer comme ça, que l'on voulait être bien entendu pour être enfin mieux écouté, fût-ce au prix de l'abîme.

Cette fascination - cette cousine du fascisme - pour l'abîme, il est des manières joliment littéraires de l'exorciser. Celle de se dire qu'à la fin tout se vaudra et que rien finalement n'aura eu d'importance puisque inévitablement tout disparaîtra avec soi.

Ce relativisme peut faire l'individu lucide. Je crains qu'il ne fasse le citoyen aveugle.

Non, en politique, dans une démocratie, tout ne passe pas et rien ne doit laisser.

Ainsi, faut-il, entre deux périls regardés comme extrêmes, savoir choisir celui qui dans l'instant est moindre.

Ce choix, collectivement, fut majoritairement fait.

C'est bien là l'œuvre du citoyen contre l'individu.

Il n'amène d'autre certitude que celle d'être responsable. Il exige des politiques, trop souvent considérés comme des politiciens déconsidérant la République, de le comprendre à leur tour.

À l'instant, je ne sais s'ils l'auront compris.

En revanche, si « La mémoire est l'avenir du passé », il est des passés auxquels nous ne souhaitons aucun avenir.

Puissions-nous l'avoir en mémoire.



Jean-Marc Boeuf
Secrétaire général



En avant avec la section A&i UNSA Réunion

Après 6 mois d'intérim à la tête de la section de l'Académie de la Réunion, Gaëtan Éperonnier a commencé son mandat de Secrétaire académique en 2021.

Le chantier était colossal, désaffection et perte de syndicalisation, COVID 19, perte de prérogatives en matière de mobilité et de promotion, élections professionnelles...

L'investissement, la disponibilité, l'écoute, la maîtrise des dossiers, la concertation, l'intelligence collective constituent la base de mon action syndicale. J'ai très vite institué un secrétariat académique, à l'image de notre représentation nationale, pour une plus grande réactivité et efficacité dans les prises de position ou de décision engageant notre section.



2ème force syndicale au CSA avec 2 sièges
1945 voix soit 38 % des suffrages

4 sièges sur 10 pour le CSA-SA
71 % des suffrages pour la CAPA
des ATTACHES avec 2 sièges sur 2
1 siège sur 2 pour la CAPA des SAENES
2 sièges sur 2 pour la CAPA des ADJAENES
1 siège sur 2 pour la CCP des ATTSS.

Nous sommes également présents
à l'Université de la Réunion et au CROUS.

Cette grande confiance de l'ensemble de nos collègues administratifs nous engage, nous oblige et nous responsabilise dans toutes les actions que nous menons tant dans l'accompagnement des collègues que dans l'information et la communication.

Nous connaissons en cette année scolaire une augmentation conséquente de notre syndicalisation. Non le syndicalisme n'est pas mort et j'en veux pour preuve la centaine d'adhé-

rents présents à notre assemblée générale du mois d'avril dernier et les nombreux messages de soutien et de satisfaction qui me sont parvenus.

Nous nous définissons comme un syndicat du « *savoir dire* », nous sommes un syndicat de proposition, nous privilégions les échanges à la contestation stérile et surtout, nous revendiquons et assumons pleinement notre place de **SYNDICAT MAJORITAIRE**. Pour cela nous participons et participerons systématiquement aux diverses instances et groupes de travail auxquels nous sommes systématiquement conviés. A&i UNSA Réunion est reconnu par notre gouvernance académique avec qui un dialogue constructif mais ferme s'est progressivement installé.

Nous maintenons un lien constant avec nos adhérents par le biais de notre site académique (diffusion des comptes rendus, syndicalisation, actualités) en complément des nombreux échanges parce que rien ne remplace le contact et la présence sur le terrain.

Désireux de poursuivre mon activité professionnelle, je continue d'assurer ma fonction de Secrétaire général au sein d'un EPLE REP+ de 4ème catégorie (passé sous Op@le en janvier dernier). Cela me permet de me confronter concrètement aux difficultés que nous rencontrons dans nos missions.

Passé par les différentes strates de notre corporation de SAENES à APAE, je partage toute mon expérience professionnelle et ma connaissance des droits et devoirs avec les adhérents qui me sollicitent, avec un syndicalisme de proximité mené avec conviction, valeur et détermination.



Gaëtan Éperonnier
Secrétaire académique
A&i UNSA Réunion



La prévoyance

Les risques d'incapacité de travail, invalidité ou décès dits de prévoyance sont couverts par des dispositifs liés au statut de la Fonction publique ou à la sécurité sociale (congrés longs, maintien de traitement, capital décès, rentes invalidité, indemnités journalières...) complétés, le cas échéant, par une couverture complémentaire souscrite par les agent-es auprès d'un organisme de protection sociale complémentaire.

L'accord interministériel signé le 20 octobre 2023 par l'UNSA FP prévoit le renforcement de cette prévoyance « *statutaire* » et une participation de l'employeur au financement d'un contrat collectif facultatif de prévoyance « *complémentaire* ».

La réforme de la prévoyance statutaire dans la Fonction publique est engagée :

Pour renforcer la prise en charge de l'incapacité

- Évolution du congé maladie ordinaire (CMO) pour les agent-es contractuel-les : dès 4 mois d'ancienneté maintien du plein traitement pendant 3 mois et du demi-traitement pendant 9 mois.
- Évolution du congé longue maladie (CLM) pour les fonctionnaires et du congé de grave maladie (CGM) pour les agent-es contractuel-les : la 1ère année maintien de 100% du traitement et 33% des primes puis, les 2ème et 3ème année maintien de 60% du traitement et d'une partie des primes (supplément familial de traitement et indemnité de résidence).

Pour réformer le régime de prise en charge de l'invalidité d'origine non professionnelle

- En supprimant la mise à la retraite pour invalidité. En autorisant le cumul entre la nouvelle prestation de compensation de l'invalidité et des revenus d'activité.
- En supprimant le principe de radiation des cadres pour invalidité.
- En générant des droits à la retraite pendant la période d'invalidité et en créant un âge de départ anticipé au titre de l'invalidité 2 ans avant l'âge d'ouverture des droits à retraite soit 62 ans.
- En créant 3 catégories d'invalidité pour la perception d'une prestation de compensation d'invalidité :

- 1ère catégorie liée à la capacité à exercer une activité rémunérée : versement d'une prestation égale à 40% de l'assiette de rémunération (indiciaire + indemnitaire + élément pérenne) en complément des revenus d'activité à temps partiel.
- 2ème catégorie liée à l'incapacité d'exercer toute activité : versement d'une prestation égale à 70% de l'assiette de rémunération.
- 3ème catégorie liée à l'incapacité d'exercer toute activité et au besoin d'assistance d'un tiers pour la vie quotidienne : versement d'une prestation égale à 70% de l'assiette de rémunération majorée de 40% pour la tierce personne.

NB : un bilan est prévu 3 ans après son entrée en vigueur pour réviser le régime de congés longs et notamment envisager la fusion du CLM et du Congé longue durée (CLD).

Pour améliorer les garanties des ayants-droit des agent-es décédés-es

- Avec le versement d'un capital décès égal à 1 an de rémunération brute annuelle, sans conditions ET une rente éducation pour les enfants de moins de 18 ans à hauteur de 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale et pour les enfants de 18 à 26 ans poursuivant des études à hauteur de 15% du plafond mensuel de la sécurité sociale ET une rente viagère pour les enfants en situation de handicap à hauteur de 15% du plafond mensuel de la sécurité sociale.

Le développement de l'IA dans les fonctions administratives

L'intelligence artificielle se développe à grande vitesse dans tous les domaines et à l'instar des entreprises privées, Stanislas Guérini, a lancé le 5 octobre dernier l'expérimentation de l'IA dans les services publics.

Le but de l'État est de rendre l'action publique plus simple et plus efficace au bénéfice des Français.

Le vœu pieu de notre employeur est également de permettre à ses agent-es de gagner en efficacité et en temps en confiant certaines tâches chronophages à l'IA. Le temps gagné favoriserait le contact humain entre les Français et les agent-es du service public qui retrouveraient, peut-être alors, du sens à leurs missions.

Parmi les domaines dans lesquels les entreprises privées ont fortement développé l'IA, on retrouve les ressources humaines, domaine au cœur des missions de bon nombre de personnels administratifs de l'Éducation nationale.

En fait l'IA est déjà utilisée dans la RH à travers les algorithmes qui gèrent nos carrières. Depuis des années la moulinette tourne à chaque campagne pour établir les promotions et les mobilités. Mais la moulinette ne prend pas forcément tout en compte et peut passer à travers certaines combinaisons. Les vérifications des gestionnaires, comme l'étaient celles des commissaires paritaires, sont toujours plus qu'utiles pour affiner les résultats.

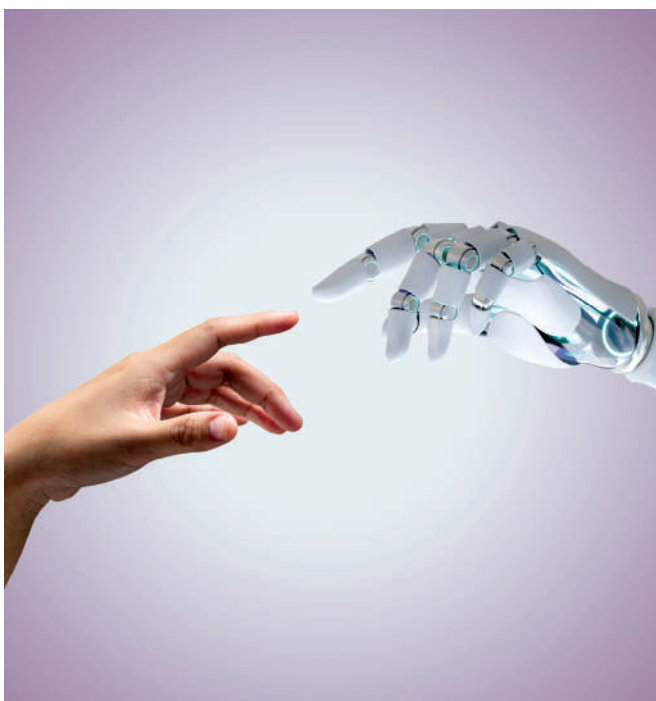
On peut aussi imaginer que chaque rectorat propose sur son site internet un *chatbot* pour répondre aux questions des usagers. Cela peut fonctionner pour des questions d'ordre pratique mais dès qu'on rentre dans les cas individuels de gestion RH les choses se corsent très rapidement. À toute question sur la carrière, un *chatbot* ne renverrait qu'à des textes, alors que, on le sait toutes et tous ici, lorsque nous accompagnons des collègues, il y a toujours des particularités dans les carrières de chacun et des exceptions qui confirment la règle dans les textes. La connaissance du statut de la Fonction publique des gestionnaires, leur réflexion, pour résumer leur intelligence humaine, reste encore aujourd'hui l'unique moyen d'expliquer correctement les tenants et les aboutissants des décisions administratives.

En toutes hypothèses, les nécessités de l'IA en matière de ressources humaines dans les services publics ne sont pas du même ordre que dans les sciences. Il ne s'agit pas de spéculer, d'imaginer, d'inventer, de résoudre le plus rapidement possible des problèmes complexes, mais tout simplement de renseigner, d'accompagner et de trouver la meilleure réponse à la situation rencontrée.

On ne résout pas une problématique RH comme on résoudrait une équation mathématique à plusieurs inconnues tout simplement parce que les inconnues en question échappent à toute rigueur mathématique mais sont le fruit, pour partie, des aléas du vécu des personnels.

Techniquement, pour que l'IA puisse être efficace, la première des nécessités reconnue par tous les utilisateurs est d'avoir une base de données fiable. Dans la gestion administrative et financière des personnels nous en sommes loin. Le déploiement de *RenoirRH* prévu pour remplacer tous les autres progiciels anciens ou défectueux est pour l'instant inopérant et source d'erreurs de gestion et d'épuisement pour les personnels. Tout l'inverse du but poursuivi !

Quant à *ANDJARO* qui devait accélérer les procédures de remplacement des enseignants du 1er degré, l'idée était plutôt bonne à première vue, il a été abandonné avant même son déploiement car il obligeait les secrétaires de circonscription à saisir 2 fois les informations dans des logiciels différents. Il engendrait donc plus de travail alors que l'IA doit au contraire supprimer les tâches chronophages.





La dématérialisation, une simplification des procédures ?

Depuis plusieurs années, sous prétexte de simplification notre employeur modifie des procédures et nous met à disposition des « applications » pour simplifier les démarches des familles ou faciliter notre travail. Qu'en est-il de la réalité ?

La dernière appli en date APLyPro

Annoncée début 2023 pour une mise en place dès janvier 2024, le versement des allocations PLFMP (Période de formation en milieu professionnelle) devait être facilité par l'application APLyPro. On nous avait assuré qu'il s'agissait d'un simple transfert des données !

A&I UNSA avait alerté dès l'annonce de ce nouveau dispositif des difficultés de mise en place dans les EPLE concernés, difficultés accrues pour les Lycées professionnels (LP) qui passaient à Op@le en septembre 2024.

Il est navrant de constater une nouvelle fois qu' A&I UNSA avait raison : un outil non testé déployé tardivement sans directive claire sur le « qui fait quoi ? » Un échec annoncé...

Des personnels administratifs qui ont dû saisir toutes les fiches élèves, dates et lieux de stage, attestations de service fait sans oublier une nouvelle saisie des RIB qui avaient déjà été saisie effectuée dans Siècle et Op@le. Car oui APLyPro ne parle pas à notre base élève, ce serait trop facile...

Et comme annoncé par notre syndicat, l'application n'a pas fonctionné et des retards ont été pris sur le versement des PLFMP. Certains établissements ont même reçu une communication académique : « Le début des versements était prévu à partir de fin janvier 2024. Néanmoins, l'application nationale

APLyPro destinée aux établissements nécessite encore quelques développements techniques indispensables ainsi qu'une dernière phase de tests pour permettre les envois généralisés de demandes de versements. »

Encore une fois, notre employeur sans aucune considération pour ses personnels met en œuvre de nouveaux dispositifs sans les moyens qui permettent leur bon fonctionnement.

Encore une fois ce sont les personnels qui doivent répondre devant les usagers des dysfonctionnements de notre administration !

A&I UNSA ne cesse de le revendiquer : les personnels avant l'outil. Notre employeur fait la sourde oreille et persiste. La mise en place de l'étude automatique du droit à une bourse en est un autre exemple.

Les bourses nationales, étude automatique ?

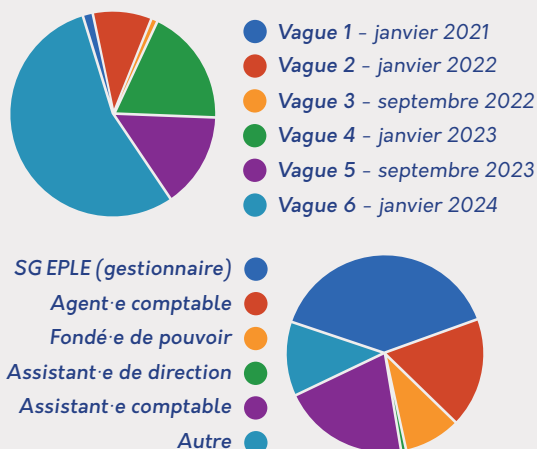
Dernière « simplification » annoncée : l'étude automatique du droit à une bourse. « L'étude automatique du droit à une bourse s'inscrit dans la lutte contre le non-recours aux bourses, dans le cadre du plan égalité des chances. L'objectif est double : permettre à l'ensemble des familles éligibles aux bourses nationales d'en bénéficier moyennant un minimum de démarches et assurer une automatisation aussi large que possible du traitement des dossiers. »

Les résultats de l'enquête Op@le

Notre enquête, réalisée du 11 au 29 mars 2024 auprès des utilisateurs d'Op@le, a une nouvelle fois fait un constat sans appel : le progiciel est toujours inabouti et dégrade lourdement les conditions de travail de nos collègues en EPLE.

Quelles sont les résultats de l'enquête ?

Vous avez été plus de 2000 à nous répondre de toutes les vagues et de tout métier :



L'enquête était essentiellement tournée vers les types de difficultés rencontrés :

	2024	2023
Aucune difficulté	6,8%	3,7%
Lenteur technique	81%	48%
Ergonomie inadaptée	67%	54%

Devons-nous nous féliciter des 6,8% de nos collègues qui ne rencontrent aucune difficulté contre les 3,7% de 2023 ? La progression est étourdissante au regard du nombre d'EPLÉ ayant passé sous Op@le !

Vous êtes beaucoup plus nombreux à déplorer les lenteurs techniques et l'ergonomie inadaptée du progiciel.

Malgré nos alertes incessantes lors des comités de suivis techniques où nous demandons une simplification et une ergonomie adaptée, nous ne sommes pas entendus. Cette enquête ne fait qu'illustrer nos propos et prouvent toute la légitimité de nos revendications !

Malgré cela, le ministère fait la sourde oreille, encore une fois ! À ces comparaisons s'ajoutent les signalements des utilisateurs qui rencontrent pour 40% d'entre eux des problèmes RH et pour 62% des problèmes de formations.

Le tutorat est évalué plus positivement avec 71,4% de collègues satisfaits. Ce résultat n'est finalement pas surprenant car il démontre la solidarité professionnelle dont nous faisons preuve au quotidien. C'est pourquoi nous avons entre autres poussé au développement de cette forme de collaboration entre pairs et à sa reconnaissance indemnitaire.

Pour conclure avec les chiffres, 79% des utilisateurs réclament un choc de simplification de l'outil et soutiennent ainsi des demandes de moratoire et report du déploiement du progiciel.

Cette enquête n'est pas seulement une succession de chiffres, elle vous a aussi donné la parole dont voici un résumé par thématique et quelques extraits

Des problématiques RH

Vos témoignages sont unanimes :

- Un manque de personnel pour faire face à la masse de travail générée par le passage à Op@le :
De nombreux arrêt maladie ne sont pas remplacés quelle que soit l'académie. Aucun renfort n'est prévu dans les établissements les plus fragiles malgré les alertes et demandes des équipes. Notre employeur reste sourd à toutes les demandes.
- Op@le monopolise le service intendance :
Le service prend du retard dans la gestion matérielle mais également dans les projets pédagogiques. De nombreux témoignages sollicitent un report des voyages, une mauvaise entente avec le chef d'établissement et l'équipe pédagogique qui ne comprennent pas les difficultés rencontrées par les personnels.

Des problématiques de formation

- Un calendrier de formation inadapté ; trop tôt ou trop tard :
Formation réalisée en juin alors que pas encore d'accès au logiciel. Du coup purement théorique. Aucune aide pour la bascule à partir de septembre. Quand le logiciel est enfin utilisable, comment se souvenir d'une formation théorique qui a eu lieu des mois avant ?
- Trop de documentation :
*Les supports « magistère » sont inadaptés à une utilisation quotidienne. Il faut beaucoup de temps et d'énergie pour trouver une information, même simple.
On se noie dans les tutos, les multiples outils web mis à notre disposition pour essayer de trouver ces solutions aux différents bloquants rencontrés ou pour nous former à l'instant « T » quand on rencontre une nouvelle situation.*
- Des formateurs qui ne maîtrisent pas le logiciel.
- Des formations incomplètes et trop théoriques.

La qualité des formations est inégale d'une académie à l'autre mais encore une fois le constat est unanime :

Les formations ne sont pas adaptées car trop théoriques.

De toute façon, le logiciel Op@le est tellement complexe à prendre en main qu'il faut une très longue pratique avant de commencer à maîtriser cet outil.



Acte II de l'autonomie universitaire : vers une auto-anomie de collectivité locale sans territoire ?

L'autonomie, dans le domaine qui nous concerne ici, c'est le « **droit de se gouverner par ses propres lois, à l'intérieur d'un État** ». L'anomie, c'est « **absence d'organisation ou de loi, disparition des valeurs communes à un groupe** ».

Évoquer ici un nouveau concept, « l'auto-anomie », peut sembler bien excessif dans son expression voire prétentieux ou risible... Toutefois, la tentation des universités à échapper à la loi commune alors qu'elles ne sont – jusqu'à présent – que des opérateurs de l'État, est bien réelle.

Cette volonté de créer par soi-même du droit local, tout embryonnaire qu'il soit, peut, s'il n'est pas suffisamment contrôlé, mettre à mal les « *valeurs communes* » du service public en faveur des étudiantes et étudiants et soumettre les personnels au risque accentué de la contractualisation « maison » et au glissement de fait vers une « *quatrième Fonction publique* ». Tout cela pourrait conduire, ici ou là, à l'arbitraire d'un pouvoir local qui prendrait alors toute l'apparence d'une « *collectivité locale* » sans en présenter finalement les garanties, puisqu'il s'agirait d'une décentralisation devenue politique alors qu'au regard du droit elle demeurerait celle, technique, d'un opérateur de l'État. Cette confusion entretenue entre « *l'état du droit* » et « *l'état du fait* », voilà l'auto-anomie...

Comme nous l'écrivions dans la revue 117 « *Choc des savoirs... choc de simplification...* », le président de la République puis sa ministre en charge de l'ESR ont annoncé l'acte II de l'autonomie depuis plusieurs mois. D'abord une expérimentation sur 1 an dans 9 établissements pilotes avec l'objectif d'étendre le dispositif à toutes les universités en 2025.

Des mesures sur la flexibilité dans la gestion budgétaire, l'immobilier et les ressources humaines.

Au total 23 mesures qui percutent les cadres réglementaires et installent la mise en concurrence et la généralisation des inégalités de gestion entre établissements.

Sans aucune concertation préalable, tous ces éléments semblent avoir été diffusés auprès des directions des établissements « *pilotes* » de l'Acte II de l'autonomie.

Une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales a finalement été programmée au MESR le 13 juin 2024 soit 4 jours après la dissolution de l'Assemblée nationale.

Réunion, où les syndicats de l'UNSA Éducation étaient présents, mais ni la ministre ni son cabinet ni la DGRH... Seule était présente Anne-Sophie Barthez directrice générale de l'Enseignement supérieur.

L'UNSA, lors de sa déclaration liminaire est venue rappeler à Anne-Sophie Barthez qu'on ne pouvait pas traiter ce dossier comme une affaire courante en l'absence de débat parlementaire et a quitté la réunion comme l'a fait l'ensemble des organisations syndicales.

À suivre...



Karim Mekhneche
Secrétaire national
Universités



Restauration universitaire et loi Lévi

Le réseau des œuvres universitaires possède près de 750 structures de restauration (soit 940 points de vente) et propose également une offre de restauration agréée (environ 170 structures extérieures au réseau), réparties sur tout le territoire national, ce qui constitue une réponse aux besoins de la grande majorité des étudiants.

Le prix d'un repas en restaurant universitaire (RU) est de 3,30€ pour les étudiants non-boursiers et de 1€ pour les boursiers. Mais certains étudiants n'ont pas accès à une solution de restauration sociale proposée par les CROUS.



L'élaboration d'une cartographie a permis d'identifier les établissements situés en « zone blanche », c'est-à-dire non couverte par une offre de restauration à tarif modéré.

Telle que promulguée, la loi Lévi (loi n°2023-265 du 13 avril 2023) modifie le code de l'Éducation pour poser le principe que tous les étudiants, quel que soit leur statut (boursier ou pas) peuvent bénéficier d'une offre de restauration à tarif modéré à proximité de leur lieu d'études.

Elle prévoit que les étudiants peuvent manger dans un RU ou dans des structures, publiques ou privées, conventionnées par le réseau des CROUS (lycées, mairies, hôpitaux ou restaurants conventionnés privés). Ce conventionnement existe déjà ; il est donc généralisé.

Cette loi vise à réduire la précarité alimentaire étudiante, mise en lumière lors de la crise sanitaire. Elle doit permettre

à tous les étudiants, en particulier dans les villes moyennes et en zone rurale, de pouvoir se nourrir à des prix abordables.

Aussi, pour mettre fin à cette inégalité territoriale, les étudiants qui n'ont pas accès à une structure de restauration universitaire, ou à un site de restauration agréé par les CROUS, recevront une aide financière pour leur permettre d'acquitter en tout ou partie le prix d'un repas consommé ou acheté auprès d'un organisme ayant conventionné avec les acteurs territoriaux de la vie étudiante (CROUS, Collectivités, établissements d'enseignement supérieur).

Ce dispositif permet ainsi à tous les étudiants, quel que soit leur lieu d'étude et leur formation, de pouvoir bénéficier d'une restauration à tarif social dès la rentrée universitaire 2024.

Les CROUS, un réseau unique au service de 2,8 millions étudiants, sont les acteurs incontournables de la vie étudiante (restauration, hébergement, culture, animation de vie de campus, action sociale, bourses et aides financières).



Sarah Savignac
Secrétaire nationale
CROUS



Obtenir l'équité pour toutes et tous dans l'ensemble du pôle éducatif et sportif

Éducation nationale, enseignement supérieur, jeunesse et sports plus fort ensemble pour obtenir cette équité pour toutes et tous.

Un travail nécessaire sur la classification des agent-es dans les groupes de fonction du RIFSEEP

L'encadrement est le critère quasi exclusif utilisé pour classer dans les groupes de fonctions les administratifs de nos ministères. C'est pour cette raison qu'il y a une bien plus forte proportion d'agent-es dans les groupes de fonctions les plus bas pour dans nos ministères comparés aux autres. Le retour de jeunesse et sports dans les services académiques l'a mis en évidence.

L'intervention d'A&I UNSA a permis de repositionner les collègues de jeunesse et sports dans leurs groupes de fonctions, mais il reste encore beaucoup de travail :

- Les rectorats ne connaissent pas suffisamment les métiers de jeunesse et sports et la cartographie des groupes de fonctions du RIFSEEP doit être modifiée pour prendre en compte les missions de jeunesse et sports.
- Il convient de travailler également sur l'intégration de tous les critères réglementaires pour tous nos ministères : la conception, la coordination, l'encadrement, la qualification, l'expérience, l'expertise, la technicité, les suggestions particulières et le degré d'exposition du poste. Aujourd'hui trop peu de ces critères sont pris en compte alors que nous occupons des postes exigeants.

Une attention particulière pour les CREPS et établissements de jeunesse et sports

Le relevé de décision a permis d'avoir des revalorisations, des requalifications et des promotions, mais son application dans les établissements du sport est difficile du fait d'un budget séparé des autres personnels de jeunesse et sports, sous la tutelle de la direction des sports. Le budget doit donc prévoir ces revalorisations et promotions pour appliquer les mesures du relevé de décision pour tous les personnels.

L'agenda social jeunesse et sports a pris du retard mais va reprendre au deuxième semestre avec :

- Un groupe de travail sur les groupes de fonctions du RIFSEEP intégrant les missions jeunesse et sports.
- Un groupe de travail avec la direction des sports pour permettre d'appliquer les mesures du relevé de décisions pour les administratifs des CREPS et des établissements du sport.

A&I UNSA veillera à ce que tous les administratifs bénéficient des mesures prises grâce au relevé de décision y compris dans les CREPS et les établissements du sport et continuera à exiger une cartographie de nos postes équitable avec les autres ministères.



Yves Paploray
Secrétaire national
Jeunesse et sports
Personnels catégorie B



Jeux Paralympiques Paris 2024, un accélérateur pour la société

Les premiers Jeux paralympiques, qui se sont déroulés à Rome en 1960 auxquels participaient 400 athlètes de 23 pays, sont devenus un phénomène mondial qui réunit, tous les quatre ans, les meilleurs athlètes paralympiques du monde dont les épreuves sont suivies par des millions de spectateurs et de téléspectateurs.

Aujourd'hui, l'impact de ces Jeux va au-delà du monde du sport. En renforçant la prise de conscience et faisant évoluer les mentalités à l'égard des personnes en situation de handicap, en créant une société plus inclusive et en fournissant de meilleures installations qui améliorent la qualité de vie des personnes handicapées, ils sont l'occasion pour une ville hôte de développer et de promouvoir ses plans en matière d'héritage.

Cependant, il apparaît que si les Jeux paralympiques peuvent contribuer à l'accomplissement personnel et à la participation sociale des sportifs, et donc à favoriser leur inclusion, leurs retombées quant au regard porté sur le handicap ne sont pas à la hauteur des attentes.

Il reste encore des efforts à fournir.

Une compétition trop stéréotypée ?

Malgré l'essor du paralympisme, cette catégorie souffre encore de stéréotypes. Les compétitions sont encore trop dissociées des Jeux olympiques. Ils ont en effet toujours eu lieu après la fin des JO et sur une période plus courte (12 jours contre 16 en 2024). Par ailleurs, les athlètes mis en avant sont souvent ceux aux handicaps physiques alors que ceux aux handicaps moins visibles sont peu représentés.

Former les clubs

En 2023, 1,4% se déclarent en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap. Pour pratiquer un sport qui lui convient, le sportif en situation de handicap doit souvent parcourir plus de 50 kms pour trouver un club handiaccueillant. Aujourd'hui, avec plus de 12 millions de français dans cette situation, il est nécessaire de développer la pratique parasportive et de rendre les clubs existants accessibles à tous.

Médiatisation : du mieux... mais peut mieux faire

Accueillir les Jeux Paralympiques en France est aussi l'occasion de mettre en lumière les sportifs en situation de handicap et de parler de parasport. C'est en diffusant des manifestations parasportives, des portraits et parcours inspirants de para athlètes que le public pourra changer son regard sur les personnes en situation de handicap. Cependant, la médiatisation est trop faible, ce qui entraîne une méconnaissance du mouvement parasportif.

Aujourd'hui, les médias s'acculturent et s'intéressent de plus en plus aux parasports. Aux Jeux Paralympiques, plus de 300 heures d'images de la compétition vont être diffusées par FRANCE TV.

Les chiffres des Jeux paralympiques



Pour la première fois, les Jeux olympiques et paralympiques ont un seul et unique logo.



Florent Galy
Chargé de mission
Communication

l'adhésion 2024 > 2025



L'adhésion vous donne droit à :

66%*

Remboursé
en crédit d'impôt
si vous n'êtes pas
imposable

Réduction d'impôt
si vous êtes
imposable

Montants
de cotisation
inchangés
depuis plus
de 6 ans

cce

Un accès aux
avantages Couleur CE
sans supplément
de cotisation

[www.aeti-unsa.org/
Couleur-ce/](http://www.aeti-unsa.org/Couleur-ce/)

* du montant versé sur l'année civile



Adhérez en ligne : www.aeti-unsa.org **espace adhésion**

MODALITÉS DE PAIEMENT

> **Par prélèvement automatique** jusqu'à 6 fois selon le calendrier suivant :

Adhésion reçue avant le :	Prélèvement	Dates des prélèvements
30 septembre 2024	En 6 fois	5 octobre, 5 novembre et 5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 octobre 2024	En 5 fois	5 novembre et 5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
30 novembre 2024	En 4 fois	5 décembre 2024, 5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 décembre 2024	En 3 fois	5 janvier, 5 février et 5 mars 2025
31 janvier 2025	En 2 fois	5 février et 5 mars 2025
28 février 2025	En 2 fois	5 mars et 5 avril 2025
Adhésion ultérieure jusqu'au 31 mai	En 2 fois	Le 5 des 2 mois suivants

La cotisation par prélèvement est à reconduction tacite, un courriel ou courrier vous sera adressé entre le 5 juillet et le 5 septembre vous indiquant les modalités de résiliation.

> **En ligne**  **par Carte Bancaire** pour l'année scolaire.

Vous pouvez adhérer éventuellement par chèque, libellé à l'ordre de A&I UNSA et l'adresser avec le bulletin d'adhésion dûment rempli à votre Trésorier académique. [Liste sur notre site : www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/](http://www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/)

CALCULEZ VOTRE COTISATION 2024 > 2025

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation • Temps partiel (hors TPT) : cotisation au prorata de la quotité de temps partiel

CATÉGORIE C		CATÉGORIE B		CATÉGORIE A		- 30 ANS
Contractuel	60	Contractuel	100	Contractuel	150	Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez -25 % sur les 3 premières années de cotisations à condition d'opter pour le prélèvement automatique
C1-AA	80	SAENES Classe normale	110	AAE	160	
C2-AAP2	100	SAENES Classe supérieure	130	APAE - DdS	230	
C3-AAP1	110	SAENES Classe exceptionnelle	150	Attaché hors classe et emplois fonctionnels	280	
Retraité-e	50	Retraité-e	70	Retraité-e	100	

MONTANT DE MA
COTISATION ANNUELLE



Prélèvement automatique - OUI ☐ NON ☐
(Si OUI remplir le mandat de prélèvement SEPA au verso)

J'adhère au syndicat A&I UNSA le :

Signature :

Vous ne pouvez pas adhérer en ligne, veuillez remplir le **formulaire au VERSO**
et l'adresser accompagné de votre RIB et du **mandat de prélèvement SEPA** à votre Trésorier académique.

Liste sur notre site : www.aeti-unsa.org/le-reseau-ai/sections-academiques/

NOUVELLE ADHÉSION ☐ **RENOUVELLEMENT** ☐ ACADÉMIE DE
ADRESSE ÉLECTRONIQUE **PERSONNELLE**

SITUATION PERSONNELLE

M^{me} ☐ M^r ☐ Nom et prénom Date de naissance
Adresse personnelle (pour recevoir la presse syndicale)
N° et voie
Code postal Ville
Tél. Portable

SITUATION ADMINISTRATIVE

Lieu d'exercice N° UAI (ex RNE)
N° et voie
Code postal Ville Tél.
Ministère d'exercice (EN, ESR, J&S) Service/Direction
Fonction (ou Poste)

POSITION ADMINISTRATIVE

Actif ☐	Temps complet ☐	Temps partiel %	CLM/CLD ☐	Disponibilité ☐	Détaché-e ☐	Retraité-e ☐
CATÉGORIE A	Contractuel-le ☐	AAE ☐	APAE/DdS ☐	AHC ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE B	Contractuel-le ☐	SAENES CN ☐	SAENES CS ☐	SAENES CE ☐		Retraité-e ☐
CATÉGORIE C	Contractuel-le ☐	C1-AA ☐	C2-AAP2 ☐	C3-AAP1 ☐		Retraité-e ☐

Si vous avez changé d'affectation à la rentrée, indiquez votre ancienne académie

Les données recueillies sont destinées au fichier du syndicat A&I UNSA. Elles seront utilisées pour vous diffuser des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à tresorerie-generale@aeti-unsa.org

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat A&I UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du syndicat A&I UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

PAIEMENT : Récurrent / Répétitif

RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
Réservé au créancier



Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR

VOTRE NOM (*) :
VOTRE PRÉNOM (*) :
VOTRE ADRESSE (*) :
CODE POSTAL (*) :
VILLE (*) :
PAYS (*) :

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA : **FR38ZZZ453965**

NOM : **Syndicat A&I UNSA**
ADRESSE : **Tour Essor - 14 rue Scandicci**
CODE POSTAL : **93500**
VILLE : **PANTIN**
PAYS : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

LE (*) :

SIGNATURE (*) :

À (*) :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le Bureau national

Secrétaires nationaux

Secrétaire général

Jean-Marc Bœuf

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80 • secretariat.general@aeti-unsa.org

Secrétaire général adjoint

Philippe Mesnier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 87 • philippe.mesnier@aeti-unsa.org

Trésorier général

Dominique Dupasquier

Lycée Jean Jaurès
1, rue Dombasle - 93100 MONTREUIL
01 57 14 07 87 • dominique.dupasquier@aeti-unsa.org

Trésorière générale adjointe, référente handicap-action sociale

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • anne.barbero@aeti-unsa.org

Logistique, Administration du syndicat et Personnels de catégorie C

Thierry Mercier-Renoir

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 86 • 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-unsa.org

Jeunesse et sports et personnels de catégorie B

Yves Paploray

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 85 • 06 64 30 04 03
yves.paploray@aeti-unsa.org

Fonction publique, revendications corporatives et personnels de catégorie A

Dominique Chassagne

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 84 • dominique.chassagne@aeti-unsa.org

Agent-es contractuel-les

Sylvie Griasque

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
06 61 73 39 06 • agents.contractuels@aeti-unsa.org

Établissements scolaires

Isabelle Deruy

Collège Paul Langevin - 2, rue Barbès - 62210 AVION
03 21 67 44 76 • eple@aeti-unsa.org

Manuel Vidal

Lycée Antoine de Saint Exupéry
82, rue Hénon - 69004 LYON
04 72 10 91 91 • eple@aeti-unsa.org

Services ministériels et déconcentrés

Virginie Brun

DSDEN 63 - 2, rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1
01 57 14 07 85 • 06 23 38 47 94
services@aeti-unsa.org

Réseau des CROUS

Sarah Savignac

CROUS de Toulouse
58, rue Taur - 31000 TOULOUSE
sarah.savignac@aeti-unsa.org

Universités

Karim Mekneche

UFR de pharmacie - 15, Avenue Charles Flahault
34093 MONTPELLIER Cedex 2
04 11 75 93 05 • karim.mekneche@umontpellier.fr

Vie syndicale et Formation

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation - Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
06 81 52 01 15 • vie.syndicale@aeti-unsa.org

Études et développement

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavalier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 • aeti-normandie@aeti-unsa.org

International et Europe

Boris Faure

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 • 06 29 41 32 41
boris.faure@aeti-unsa.org

Retraitées et retraités

Joëlle Mourton

17, Lieu-dit Aubarre
63380 VILLOSSANGES
06 73 29 55 43 • joelle.mourton@gmail.com

Chargées de missions

Communication

Delphine Lambert, Gwenaëlle Flavigny, et Florent Galy

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 83 • com.aeti-unsa@aeti-unsa.org

Enseignement supérieur et recherche

Olivier Aubailly

INSPE - 5, rue Anselme - 69004 LYON
04 81 92 99 72 • olivier.aubailly@univ-lyon1.fr

Catégorie C

Yves Miellet-Bensan

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
capn_C@aeti-unsa.org

Membres

Zohra Belmahi

CROUS - 25, rue Étienne Dolet
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
zohrabelmahi63@gmail.com

Agnès Bocquet

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 • agnes.bocquet@ac-lille.fr

Nathalie Bossone

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme
Paul Augier - 163, Boulevard René Cassin
BP 3145 - 06200 NICE
04 93 72 63 50 • nathalie.bossone@ac-nice.fr

Leïla Cardou

UFR des lettres et sciences humaines
Université des Antilles-Guyane
Campus Schoelcher - BP 7207
97275 SCHOELCHER CEDEX
leila.cardou@univ-antilles.fr

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 • aeti-lyon@aeti-unsa.org

Florence El Allam

Lycée Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 • 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-unsa.org

Marie-Laure Fougere

IUT - 15, rue de la Chocolaterie
CS 32903 - 41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 • aeti-orleans-tours@aeti-unsa.org

Louise Germain

DSDEN - Vice-Rectorat de la Polynésie Française
25, rue Pierre Loti - Immeuble Vehiarii
98713 PAPEETE
00689 40 47 87 74 • jcstinner@mailpf

Isabel Hechenberger

Lycée Henri Meck - 10, rue Henri Meck
67120 MOLSHEIM
06 28 09 71 88 • elisabeth.stucker@gmail.com

Jean-Luc Imauven

CEREQ - 10, place de la Joliette
BP 21321 - 13567 MARSEILLE cedex 02
06 18 49 13 74 • jean-luc.imauven@cereq.fr

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-unsa.org

Michel Letapin

Rectorat - BP 480 - Z.A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 83 38
michel.letapin@ac-guadeloupe.fr

Latifa Noumane

LGT Gustave Monod - 2, avenue du Château-Léon
95800 ENGHEN-LES-BAINS
01 69 18 87 00 • latifa.noumane@ac-versailles.fr

Carole Polydore

Lycée Lama Prévot - 2, avenue Cyprien
97354 REMIRE-MONTJOLY
05 94 29 35 25 • carole.polydore@ac-guyane.fr

Alain Rossi

26, rue des acacias - Lotissement l'artaude
83220 LE PRADET
06 29 73 04 99 • alain.rossi@aeti-unsa.org

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 Limoges
09 77 84 94 41 • aeti-limoges@aeti-unsa.org

Murielle Tinelli

Rectorat de l'académie de Dijon
2G, rue du général Delaborde
21000 DIJON
06 23 81 89 13 • murielle.tinelli1@gmail.com

Denis Urbino

Rectorat - académie de la Réunion
24, avenue Georges Brassens - CS 71003
97743 SAINT-DENIS cedex 9
02 62 48 13 44 • denis.urbino@wanadoo.fr

Administrations centrales

Thierry Catelan

MENJS ESRI - Syndicat A&I UNSA
97, Rue de Grenelle - 75357 PARIS SP 07
01 55 55 33 88 - aeti-centrale@aeti-unsa.org

Anne Barbero

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - anne.barbero@aeti-unsa.org

Aix-Marseille

Antoine Guyon

21, avenue Jules Ferry - 13100 AIX-EN-PROVENCE
06 01 36 77 80
aeti-aix-marseille@aeti-unsa.org

Cécile Genty

Les Roseaux de Cézanne - Bât. A4
115, Rue Charles Pauriol - 13120 GARDANNE
07 68 09 56 79 tresorerieai.aixmarseille@gmail.com

Amiens

Christian Dahenne

Lycée Jean Monnet
10, rue des cèdres - 60800 CRÉPY-EN-VALOIS
03 44 39 30 90 - aeti-amiens@aeti-unsa.org

Nadia Thiam

Lycée Paul Claudel - Place Foch - 02000 LAON
03 23 26 22 60 - nadia.thiam@ac-amiens.fr

Besançon

Christelle Henriet-Regnaud

LPO Xavier Marmier
53, rue de Doubs - 25300 PONTARLIER
03 81 46 94 80 - aeti-besancon@aeti-unsa.org

Sonia Rigaud

7, les Granges Longins - 39800 GROZON
03 84 73 74 00 - aeti-besancon@aeti-unsa.org

Bordeaux

Sandrine Brana

Lycée Pape-Clément - 1, rue Léon Lagrange
33600 PESSAC
06 67 94 68 89 - aeti-bordeaux@aeti-unsa.org

Chrystelle Deloche

LG Jules Supervielle - 6 Bd, François Mitterrand
64400 OLORON-SAINT-MARIE
06 60 81 29 93
chrystelle.deloche@ac-bordeaux.fr

Clermont-Ferrand

Virginie Brun

Maison du Peuple - 29, rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND
06 23 38 47 94
aeti-clermont-ferrand@aeti-unsa.org

Éva Ruault

Collège de la Comté
179, place de la Molière - 63270 VIC-LE-COMTE
04 73 69 02 11 - eva.ruault@ac-clermont.fr

Corse

Jean-Sébastien Joséphine

Cité scolaire du Fiumorbo - ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 37 85 56 45 - aeti-corse@aeti-unsa.org

Ludivine Delahégue

Cité scolaire du Fiumorbo - ZI Migliacciaru
20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO
06 20 36 54 74
ludivine.delahegue@ac-corse.fr

Créteil

Serge Lagauzère

Collège Dulcie September
1, mail Gaston Boisselet - 94110 ARCUEIL
06 74 50 85 22 - aeti-creteil@aeti-unsa.org

Antony Dubois

Collège Jules Ferry - 17 Ter, Avenue Poincaré
94290 VILLENEUVE-LE-ROI
01 45 97 79 40 - 06 74 50 85 22
antony.dubois@ac-creteil.fr

Sylvie Juraver

23, rue Georges Huchon
94300 VINCENNES
06 24 51 13 44 - sylvie.juraver@gmail.com

Dijon

Aurore Simon

Collège Robert Schuman - 17, place Robert Schuman
71000 MACON
06 07 38 97 31 - aeti-dijon@aeti-unsa.org

Jean-Charles Bay Laplante

Collège Centre - 45 rue Clémenceau
BP 48 - 71202 LE CREUSOT cedex
03 85 55 29 97
jean-charles.bay-laplante@ac-dijon.fr

Grenoble

Francis Meneu

Collège la Moulinière
70, rue des Alpes - 38420 DOMÈNE
04 76 77 11 08 - 06 17 57 33 83
aeti-grenoble@aeti-unsa.org

Marie-Pierre Bernard

Syndicat A&I UNSA Grenoble
Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe
38030 GRENOBLE cedex
04 76 54 45 64
marie-pierre.bernard1@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Marius Melyon

Rectorat BP 480 - Z. A. La Providence
Dothémare - 97139 LES ABYMES
0 (590) 47 84 55 - 06 90 38 66 36
aeti-guadeloupe@aeti-unsa.org

Corinne Gilles

Rectorat - Parc d'activité La Providence
ZAC de Dothémare - BP 480
87183 LES ABYMES Cedex
0 (590) 47 82 93
corinne.gilles@ac-guadeloupe.fr

Guyane

Eddy Mouriesse

Collège Justin Catayée
BP 70330 - 97327 CAYENNE cedex
0 (594) 28 29 54 - 06 94 20 61 36
aeti-guyane@aeti-unsa.org

Carole Polydore

Lycée polyvalent Lama Prevot - BP 20422
97329 CAYENNE cedex
0 (594) 29 35 25
carole.polydore@ac-guyane.fr

Hors-de-France

Florence Pasquiers

Lycée Paul Valéry - Bd Moulay Youssef - BP S34
MEKNES - MAROC
212 (0) 535 52 17 51/52
hors-de-france@aeti-unsa.org

Dominique Dupasquier

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 80
base-adherents@aeti-unsa.org

La Réunion

Gaëtan Eperonnier

Rectorat - 24, avenue Georges Brassens
97702 SAINT-DENIS-MESSAGERIES CEDEX 9
aeti-la-reunion@aeti-unsa.org

Aniza Israël-Racine

31, rue André Meyen - Apt. J1
97422 LA SALINE
06 92 17 12 37
aniza.racine@ac-reunion.fr

Lille

Jean-François Balland

Collège Nina Simone
53, bd Montebello - 59000 LILLE
06 03 47 31 20 - aeti-lille@aeti-unsa.org

Nathalie Toussaert

Syndicat A&I UNSA - 254, bd de l'Usine
BP 10010 - 59040 LILLE cedex
03 20 62 22 74 - 06 29 41 96 74
nathalie.toussaert@aetillille.com

Limoges

Frédéric Stoebner

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 LIMOGES
09 77 84 94 41 - 07 77 81 13 53
aeti-limoges@aeti-unsa.org

Christine Gravina

Syndicat A&I UNSA
23, rue de Belfort - 87100 LIMOGES
07 88 19 23 41 - christine.gravina@ac-limoges.fr

Lyon

Jean-François Tarrade

Collège Jean Perrin
14, rue de Lattre de Tassigny - 69009 LYON
06 83 29 54 96 - aeti-lyon@aeti-unsa.org

Marie-Ange de Marinis

Rectorat - Syndicat A&I UNSA
92, rue de Marseille - 69007 LYON
06 83 29 54 96 - aeti-lyon@aeti-unsa.org

Martinique

Danielle Rotsen

Lycée Nord Atlantique - Anse Charpentier
BP 55 - 97230 SAINT-MARIE
0(596) 69 56 78 - aeti-martinique@aeti-unsa.org

Théodore Pomier

Collège Jacqueline Julius - Boulevard de Godissard
97200 FORT-DE-FRANCE
0 (596) 64 35 19 - tpomier@ac-martinique.fr

Mayotte

Laurence Polloze

Cité Scolaire de Bandrelé - BP 34
97620 CHIRONGUI
07 83 96 04 19 - aeti-mayotte@aeti-unsa.org

Moustoifa Madi

LPO Tani Malandi - BP 12 - 97620 CHIRONGUI
06 39 39 73 17 - moustoifa.madi@ac-mayotte.fr

Montpellier

Jean-Paul Lopez

UNSA Éducation Languedoc Roussillon
Maison des Syndicats
474, allée Henri II de Montmorency
34000 Montpellier
06 81 52 01 15 - aeti-montpellier@aeti-unsa.org

Betty Aberlenc

100, chemin du Vige
30340 SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
06 86 98 16 77 - betty.aberlenc@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

Magaly Gomard

Collège Paul Verlaine - Place Marcel Cerdan
57280 MAIZIERES-LES-METZ
03 87 17 95 17 - aeti-nancy-metz@aeti-unsa.org

Les secrétaires et trésoriers académiques

Luc Vigo - Adj.

L.P. Jean Macé
58, av. Jean Mermoz - 57290 FAMECK
03 82 88 21 21 - luc.vigo@aeti-uns.org

Aurélien Marchal

41, rue Charles Dusaulx - 54000 NANCY
06 09 99 09 48 - aurelien.marchal@ac-nancy-metz.fr

Nantes

Muriel Le Connetable-Le Hur

Lycée Général et Technologique
8, rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
aeti-nantes@aeti-uns.org

Jean-Claude Vincent

Lieu-dit « Saint Goard »
3, impasse du Château - 79160 ARDIN
05 49 04 33 21 - aeti.tresorier.nantes@gmail.com

Nice

Marco Provenzano

Lycée Henri Matisse
101, av. Foch - 06140 VENCE
06 89 73 80 52 - aeti-nice@aeti-uns.org

Rachida Aumar

Lycée les Eucalyptus
7, avenue des Eucalyptus - 06200 NICE
06 76 90 09 88 - rachida.umar@ac-nice.fr

Normandie

Philippe Blin

Syndicat A&I UNSA
72, quai Cavelier de la Salle - 76100 ROUEN
06 89 08 86 85 - aeti-normandie@aeti-uns.org

Renaud Martin - Adj.

Lycée Salvador Allende
Rue Guyon de Guercheville - BP 21
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 53 10 70

Magali Vaillant

39, rue d'Hastings - 14000 CAEN
02 31 47 45 50 - magali.vaillant@ac-normandie.fr

Nouvelle Calédonie

Audrey Weiss

Collège de la Foa - BP 38 - 98880 LA FOA
00 (687) 79 67 90
aeti-nouvelle-caledonie@aeti-uns.org

Larissa Vaitanaki

BP 32918 - 98897 NOUMÉA cedex
00 (687) 26 61 24 - ltoagutu@ac-noumea.nc

Orléans-Tours

Yannick Cordonnier

Collège Maurice Genevoix
41 bis, Faubourg d'Orléans
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 76 29 05 - aeti-orleans-tours@aeti-uns.org

Marie-Laure Fougère

IUT - 15, rue de la Chocolaterie - CS 32903
41029 BLOIS cedex
02 54 55 21 03 - aeti-orleans-tours@aeti-uns.org

Nathalie Feuillerat

8, rue Julie Lour - 45190 BEAUGENCY
02 38 44 32 71 - 06 71 51 27 17
nathalie.feuilleurat@ac-orleans-tours.fr

Paris

Marie-Catherine Adloff

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 331
4, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS
01 44 84 52 06 - 06 18 47 33 99
aeti-paris@aeti-uns.org

Thierry Mercier-Renoir - Adj.

Syndicat A&I UNSA - Tour Essor
14, rue Scandicci - 93500 PANTIN
01 57 14 07 88 - 06 28 76 61 78
thierry.mercier-renoir@aeti-uns.org

Alexis Poul

A&I UNSA - Bourse du travail - Bureau 330
3, rue du château d'eau - 75010 PARIS
01 48 78 94 74 - tresorerie-paris@aeti-uns.org

Poitiers

Astrid Berny

Lycée Léonce Vieljeux
118, rue des Gonthières - 17000 LA ROCHELLE
05 46 34 98 86 - aeti-poitiers@aeti-uns.org

Maryline Laurent

Syndicat A&I UNSA - CROUS
15, rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 55 - 86022 POITIERS cedex
05 49 60 88 24 - maryline.laurent@crous-poitiers.fr

Polynésie-Française

Thierry Barrère

Collège Henri Hiro - BP 60200 - 98702 FAAA
00689 87 38 90 90 - aeti-polynesie@aeti-uns.org

Jean-Luc Mère

BP 140933 Mahina - 98701 ARUE - TAHITI
00689 89 76 64 97 - ijlmere@mail.pf

Reims

Mickaël Adamkiewicz

CIO de Charleville - 23, rue d'Aubilly
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
07 83 10 65 24 - aeti-reims@aeti-uns.org

Patrick Michel

21, boulevard Vauban - 51470 SAINT-MEMMIE
06 71 33 21 42 - patrick.michel@aeti-uns.org

Rennes

Marie-Hélène Saussard

UNSA Education - A&I UNSA
189, rue de Chatillon - BP 50138
35201 RENNES Cedex
aeti-rennes@aeti-uns.org

Nadine Kermarrec

58, rue Claude Bernard - 29800 LANDERNEAU
06 83 81 33 56 - additresrennes@gmail.com

Saint-Pierre et Miquelon

Patrick Lebaillly

Service de l'Éducation
2, rue Maître Georges Lefèvre
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
0508 41 04 62 - aeti-spm@aeti-uns.org

Strasbourg

Jeanne-Lise Zingerlé

aeti-strasbourg@aeti-uns.org

Estelle Lichtor

57, rue de Ribeauvillé - 67100 STRASBOURG
06 84 89 51 71 - estelle.lichtor@gmail.com

Toulouse

Agathe E Bozoo

Lycée des Arènes - 4, Place Émile Male
31000 TOULOUSE
06 17 21 55 19 - aeti-toulouse@aeti-uns.org

Florence El Allam

Lycée Professionnel Roland Garros
32, rue Mathaly - 31200 TOULOUSE
05 61 13 58 48 - 06 47 71 27 44
florence.elallam@aeti-uns.org

Versailles

Jérôme Vialatte

DSDEN 91 - Service DARH 1
Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CÉDEX
01 69 47 83 42 - aeti-versailles@aeti-uns.org

Alexandra Chausse - Adj.

Agence comptable lycée Jean Perrin
26, rue Léontine Sohler - 91160 LONGJUMEAU
07 64 01 79 98 - aeti-versailles@aeti-uns.org

Aline Collinet

Lycée Michelet
7, rue Jullien - 92170 VANVES
06 98 32 01 98 - aline.collinet@ac-versailles.fr

Nous contacter ou adresser un courrier
au siège du syndicat



A&I UNSA

Tour Essor - 14, rue Scandicci
93500 PANTIN
Tél. : 01 57 14 07 80
Courriel : aeti@aeti-uns.org
Site : aeti-uns.org



ALISE : VOTRE SOLUTION GLOBALE



RESTAURATION



ACCES EXTERIEURS



CONSOMMABLES



SERVICES



Alise développe des solutions évolutives et intégrées pour une gestion sereine de vos accès

- Borne Badgeuse L200 : parce que vos convives oublient leurs badges
- Application AES MOBILE : pour vous apporter flexibilité et gain de temps
- Alise BOX : parce que votre installation et vos données sont essentielles
- Borne de réservation des repas : pour une meilleure gestion de votre temps et du gaspillage
- Technologies de badges sans contact RFID, magnétique, code-barre et QR code : parce que nous vous laissons le choix



Contrôle d'accès par biométrie RCM et par carte

DISCUTONS DE VOTRE PROJET : aes@alise.net

2, av. Bonnaud 13770 Venelles Tél : 04 42 54 12 12 www.alise.net

